

## Jean-Baptiste André Godin à Trotier, 8 avril 1849

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Les relations du document

#### Collection Correspondant.e.s

[Trotier](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)  
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [8 avril 1849](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Trotier](#)

Lieu de destination Laon (Aisne)

### Description

Résumé Sur l'affaire de contrefaçon Degon. Godin indique à Trotier les dispositions innovantes qu'il faut faire observer sur les cuisinières qu'il lui a envoyées

## Mots-clés

[Appareils de cuisson](#), [Brevets d'invention](#), [Contrefaçon](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

## Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomTrotier

GenreHomme

Pays d'origineInconnu

BiographieCommerçant à Laon (Aisne) au milieu du XIXe siècle.

## Informations sur le document source

CoteFG 15 (2)

Collation1 p. (324)

Nature du documentCopie manuscrite

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 26/04/2023

---

valoir. L'opinion que j'avais sur l'ensemble  
de ce qui me faisait dire ma situation parfaitement  
rigoureuse, vous m'avez imitée même à ma première  
visite que j'ai combattue et servie qui n'était pas rigoureusement nécessaire de faire  
la demande d'un brevet avant la mise en  
circulation de l'invention ou de l'addition qui va être apposée  
qui ya des appareils M. J. Bassinches

Monsieur Treter

Lyon

4 avril

Si on va voir les machines que je  
vous ai envoyées je crois bien de vous rappeler  
les points sur lesquels il faut porter particulièrement  
l'attention

j'aurai remarqué que le foyer est séparé  
du rest du poêle

la simplicité avec laquelle il admet un  
porte à rotule

que la chaudière se démonte avec facilité que  
le rebord sy adapte sans soudure

que les boulons s'arrachent à la braise et  
sont invisibles

que le four ainsi que le rest est tenu  
sans clous ni rivets

que le tout dans son ensemble forme  
un poêle dans une disposition nouvelle et en font

je crois que votre sagacité pourra  
et vous prie d'agréer M. J. Bassinches

grand pesayer

Messieurs Pouret et Maesherbe

10

je vous ai écrit que le toles que vous  
avez fait décharger au revendeur de charbon  
de mélange que vous ne les aviez pas  
eu le temps d'entrevoir il est nécessaire de  
les changer de lieu

agréer